



# TIS SALARIÉ

## LE COMPTE N'Y EST PAS !

Suite à la négociation du mardi 17 janvier 2017, voici les propositions de la DRH :

### TIS SALARIÉ

Pour 100 euros de péage de trajets domicile/travail et personnels :

		Tous trajets
Montant péage		100
Remise	30%	30
Tarif remisé		70
<b>Compensation</b>		<b>70</b>
Cotisations salariales	23%	16,1
Cotisations patronales	50%	35
<b>COÛT SALARIE</b>		<b>16,10</b>

COÛT POUR LE SALARIÉ : **16,10 euros. Pour nous, INACCEPTABLE !**

D'autre part, le forfait péage hors ASF passe de 275€ à 330€.

### TIS CONJOINT

Le forfait TIS conjoint passe de 500 € à 600 €.

Le salarié se verra prélever des cotisations salariales à 23% dès le premier euro à concurrence de ces 600 €.

### TIS RETRAITÉ

Les retraités bénéficieront de 30% de remise sur le prix public TTC. La facturation des frais de 32 € est supprimée et ASF prend en charge les cotisations retraités sur les 30% de gratuité.

Rendez-vous le **6 février 2017** pour une prochaine réunion d'échanges.

D'ici là, nos **4 Organisations Syndicales** restent plus que jamais mobilisées et vont adresser très prochainement des revendications communes à la direction.